

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : le 28 décembre 2022

L'an deux mille vingt trois, le quatre janvier à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Paul DOITEAU-LEVÉE, Catherine FAUCHE, Lydie FAURE, Corinne GUILLON, Benoît PALLÉE, Patrick POTTIER, Olivier POULAIN.

Étaient absents : Véronique BONNAUDET (pouvoir à Catherine FAUCHE)

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 02 décembre 2022
- Conventions de participation financière SIEGE
- Adoption du rapport CLECT
- Logement communal
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, toutefois Lydie FAURE fait remarquer qu'il y manquait quelques sujets abordés lors du tour de table à savoir :

- Le site internet. Lydie FAURE avait demandé où il en était. Madame Le Maire avait répondu que son fils qui s'est proposé de nous le créer gratuitement avait pris du retard. Que vraisemblablement elle devrait être en mesure de le présenter prochainement.
- Les panneaux « interdit aux véhicules à moteur ». Le sujet a été évoqué sur le compte rendu mais pas assez développé d'après Lydie FAURE. En effet, elle avait ajouté que le panneau à côté de chez elle n'était pas à la bonne place, ce à quoi Madame Le Maire avait répondu qu'elle avait tenu compte du terrain de la famille BARBENCHON. Elle avait parlé aussi de la personne qui vient mettre ses moutons dans le terrain de Mr LAVRIL, ce à quoi Madame Le Maire avait répondu qu'il peut et devrait passer par l'entrée de la propriété de Mr LAVRIL. Françoise MAIRESSE avait précisé que ce sentier est et a toujours été interdit aux véhicules à moteur et que Mr LAVRIL le sait très bien. Françoise MAIRESSE avait rappelé que Mr DORGERE, du temps de son mandat de Maire, avait d'ailleurs posé un panneau d'interdiction à l'entrée de ce sentier.

Lydie FAURE avait déploré de ne pas avoir été au courant de l'installation de ces panneaux. Elle avait évoqué également le panneau « limitation 30 » à Chatel La lune s'étonnant qu'il n'y ait que cette route qui en bénéficie. Madame le Maire avait répondu que ce panneau existait déjà puisque c'était elle même qui l'avait ramassé et apporté à la mairie. Lydie FAURE avait précisé que c'était un panneau de particulier et non un panneau de route. Mauvaise compréhension de la part de Madame Le Maire qui avait précisé que ce panneau a été posé gratuitement par INTERCOM. Benoît PALLÉE avait dit que c'était dommage d'en arriver à interdire l'accès des sentiers communaux aux véhicules à moteur. Qu'il faudrait faire appel à l'intelligence des gens qui pratiquent ces activités. Il avait cité son cas personnel, mais Madame le Maire lui avait fait remarquer qu'hélas les gens ne sont pas tous aussi respectueux que lui. Elle en a la preuve chaque week-end devant chez elle.

- Le RDV avec Mr Le Député : Lydie FAURE avait reproché à Madame Le Maire d'avoir prévenu les conseillers de la visite de Mr Le Député la veille du RDV. Madame Le Maire avait avoué avoir oublié et s'en était excusée.
- Le panneau BOURVIL : Lydie FAURE avait demandé ce qu'on en faisait. Madame Le Maire avait informé le conseil que le président de l'association avait contacté les propriétaires de la maison concernée et avait obtenu leur accord pour le poser le long du mur de leur dépendance le long de la rue de la Risle. Pour cela Mr HERMIER doit nous fournir les fixations.
- Lydie FAURE avait dit qu'elle avait l'impression d'être uniquement le facteur. Elle avait reproché que l'invitation au concert avait été faite sans leur avis. Madame Le Maire avait répondu que ce n'était qu'une invitation sur un sujet connu de tous et qu'il n'y avait pas de texte à débattre ensemble. Ceci étant, Madame Le maire avait reconnu que ces deux derniers mois il y avait eu pas mal de choses à distribuer mais que ce n'était pas toujours comme ça.
- Le logement communal : Madame Le Maire avait expliqué que Mr GOUIN, le locataire du logement avait donné son préavis pour le 19 décembre 2022. Il nous avait transmis une photocopie d'un certificat médical pour réduire son préavis à un mois. La photocopie semblant douteuse, Madame le Maire lui avait réclamé l'original. Elle avait précisé qu'il n'avait toujours pas réglé le loyer de novembre 2022. Que nous disposons d'un mois de caution qui pourrait couvrir ce loyer, mais que faisons-nous pour le loyer de décembre et les éventuelles réparations ? Le conseil avait demandé de le laisser partir le 19 décembre afin de ne pas cumuler les problèmes de loyers impayés. Madame Le Maire avait rappelé que le compteur électrique a été déplacé sans que la mairie n'en soit informée. Qu'ENEDIS confirmait que cela n'a pas été fait par eux, et ils refusaient de venir contrôler l'installation. Nous devons nous rapprocher d'EDF mais la mairie n'étant pas titulaire du contrat, ils ne nous répondront pas.
- Convoi UKRAINE : Françoise MAIRESSE avait demandé si nous comptons participer au nouveau convoi pour l'UKRAINE. Madame Le Maire avait répondu que nous étions d'accord mais qu'au moment des fêtes cela allait être compliqué. Il fallait élaborer un courrier et le distribuer, réceptionner les dons à la mairie et les apporter à INTERCOM.

CONVENTIONS PARTICIPATION FINANCIERE SIEGE :

Madame le maire informe le conseil des devis SIEGE :

ENFOUISSEMENT DES LIGNES LE MILAN TR2

Dépenses d'investissement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
RRP	148.000€	20%	24.667€
ERP	26.000€	20%	4.333€
Total	174.000€		29.000€

Dépenses de fonctionnement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
TRP	50.000€	30%	20.833€

Soit une participation commune de 49.833€

ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BEAUMONT

Dépenses d'investissement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
EIP 1	15.000€	40%	5.000€
Total	15.000€		5.000€

Soit une participation commune de 5.000€

ECLAIRAGE PARKING MAIRIE

Dépenses d'investissement			
Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
EIP 1	8.000€	40%	2.667€
Total	8.000€		2.667€

Soit une participation commune de 2.667€

Le conseil valide à l'unanimité les trois projets.

ADOPTION DU RAPPORT CLECT :

Madame Le Maire explique ce qu'est la CLECT et lit le rapport concernant le transfert de la compétence mobilité BERNAY.

Le conseil demande de surseoir la réponse et souhaite savoir ce que cela représente par habitant.

LOGEMENT COMMUNAL :

Madame Le Maire informe le conseil que l'état des lieux de sortie a été fait par un huissier de justice en présence de Françoise MAIRESSE et de l'agence immobilière de Beaumont le 22 décembre 2022.

Une fuite d'eau a été constatée qui a été réparée rapidement par Eric DEJEAN-SERVIERES.

Concernant le compteur électrique, si nous voulons faire passer un technicien pour vérifier l'installation, nous devons prendre le contrat au nom de la mairie. Les frais de déplacement seront donc à la charge de la mairie. Avec le rapport du technicien, la mairie devra aller porter plainte. En conclusion, ni ENEDIS ni EDF ne prennent en charge le problème.

Il est évoqué le montant du loyer et des charges.

Les locataires n'ont jamais payé leur consommation d'eau. Le compteur est commun à celui de la mairie.

Madame Le Maire précise qu'elle a fait la demande à VEOLIA pour installer un compteur d'eau indépendant au logement, mais Eric DEJEAN-SERVIERES dit qu'ils ne le feront pas car pour ce faire ils devront faire une tranchée depuis la route.

Il est convenu de monter les charges à 20 euros par mois régularisables en fin d'année suivant le montant de la taxe d'ordures ménagères et la consommation d'eau.

Pour éviter à l'avenir de se retrouver dans la situation de loyers impayés et pour soulager la mairie de la gestion de ce logement, Françoise MAIRESSE dit que nous pourrions en confier la gestion à l'agence immobilière. Françoise MAIRESSE doit se renseigner sur le coût que cela représenterait.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Toilettes handicapés : Les travaux sont en cours. Sur le mur de droite, à hauteur d'yeux, il y a une bande large de 50cm, allant de la porte d'entrée au mur du fond, où l'enduit et la peinture sont cloqués. Cela est provoqué par une micro-fissure extérieure. Il faut donc envisager de faire réparer le mur extérieur avant de refaire l'enduit et la peinture à l'intérieur.

Bilan de Noël :

14 sur 24 bons d'achat enfants ont été distribués

45+1 offert sur 51 bons d'achat seniors ont été distribués.

Pour l'année prochaine, nous devons redéfinir les règles de distribution :

Le bénéficiaire vient chercher son bon à la mairie et en cas d'impossibilité de se déplacer c'est le **référént du secteur** qui livrera le bon à domicile.

Rappel du rôle du référént :

Le référént n'est pas qu'un distributeur de courrier !

Le référent doit remonter toutes les infos et/ou réclamations de son secteur en précisant de qui il s'agit. Lorsqu'un élu a une demande quelconque d'un habitant hors de son secteur, il doit automatiquement la transmettre au référent du secteur.

Catherine FAUCHE informe le conseil qu'au CHATELIER il n'y a plus de lumière depuis environ un mois. Madame Le maire s'engage à appeler PTB pour qu'il vienne voir le problème.

Catherine FAUCHE nous rapporte qu'un habitant se plaint du manque d'élagage au Quatre Houx dans le chemin le long du bois. Ce Monsieur a déjà contacté le propriétaire du bois qui ne fait rien. Madame le Maire s'engage à lui écrire en recommandé afin de lui demander d'intervenir rapidement.

Eric DEJEAN-SERVIÈRES nous informe que la société DECAP FLASH doit nous appeler la semaine prochaine pour nous fixer une date de début de travaux.

Lydie FAURE souhaite avoir des informations sur l'organisation des vœux du maire. Madame Le maire précise qu'elle souhaite que toute l'équipe soit à côté d'elle lors du discours.

Lydie FAURE demande s'il est judicieux de citer tous les nouveaux habitants de la commune, le risque étant qu'on en oublie. Madame Le Maire répond que pour l'avoir vécu, ça fait plaisir d'être accueilli de la sorte.

Françoise MAIRESSE demande où en est le site informatique. Madame Le Maire s'engage à leur présenter lors du prochain conseil.

Françoise MAIRESSE informe le conseil que le 18 février il va y avoir la consécration du nouvel autel à l'église par l'Évêque et que cela sera suivi d'un pot à la salle des fêtes. Catherine FAUCHE dit qu'il faudrait prévenir les habitants du Noyer. Madame Le Maire demande à Françoise MAIRESSE d'élaborer le courrier d'invitation.

Patrick POTTIER remercie Madame Le Maire d'avoir organisé le concert de GOSPEL à l'église.

Benoît PALLEE évoque le cas d'un habitant du Noyer aux revenus très modestes qui s'est retrouvé en difficulté de chauffage lors de la semaine très froide. La Mairie ayant été alertée lui a fourni 2 bidons de pétrole. Ce monsieur aurait souhaité emménager dans le logement communal mais hélas n'a pas assez de revenus.

La séance est levée à 20H

Josette MUSSET
Le Maire,